



# GUIDE DE LA PÉDAGOGIE INCLUSIVE

## QUELQUES DÉFINITIONS

---

### La déficience

**La déficience est la perte de substance ou l'altération d'une structure ou d'une fonction psychologique, physiologique ou anatomique.** La déficience correspond à la lésion et au déficit qui en résulte. Elle peut être permanente ou temporaire.

### L'incapacité

**L'incapacité est la réduction totale ou partielle de la capacité à effectuer une activité dans un contexte considéré comme « normal ».** L'incapacité fait référence à la réduction du potentiel physique, psychosensoriel ou encore intellectuel de la personne concernée.

### Le handicap *Définition légale (loi du 11 février 2005)*

**"Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant".**

### La situation de handicap

Une personne peut ainsi se retrouver en « situation de handicap » lorsqu'elle rencontre des obstacles à la réalisation de ses activités de la vie courante, par exemple pour se déplacer, suivre une formation ou travailler. La situation de handicap peut évoluer au cours de la vie d'une personne et être variable selon les obstacles qu'elle rencontre ou non dans son environnement pour réaliser ses activités.

**Une situation de handicap est donc la non-réalisation ou la réalisation partielle des habitudes de vie d'une personne.**

*Dans ce guide, nous emploierons "personnes en situation de handicap" pour englober toutes les situations.*



# AVANT PROPOS

Les organismes de formation et leur personnel, quel que soit leur rôle au sein de l'entreprise sont amenés à accueillir, former et accompagner des personnes en situation de handicap. SLANGUES souhaite aider les acteurs de l'école à gérer la situation de handicap, les conséquences d'un point de vue administratif et pédagogique et les relations à entretenir avec les partenaires spécialisés.

Ce document vise à apporter les réponses pratiques pour faciliter l'accompagnement de manière générale d'une personne en situation de handicap en formation.

Dans le présent document, tous les termes employés sont entendus de manière générique, sans distinction particulière en termes de genre.

Les étudiants en situation de handicap n'ont pas besoin qu'on leur tienne la main pour avancer, mais c'est essentiel pour eux de savoir qu'ils peuvent en saisir une en cas de besoin sur leur chemin.

*Etudiant autiste, nov. 2015. Guide d'accompagnement et de pédagogie innovante SciencesPo - 2018*

---

## 1- L'ACCUEIL

Etre informé du handicap d'un apprenant, c'est avoir la possibilité de mettre en œuvre un parcours de formation adapté à ses besoins. C'est pourquoi, en parler avec le prospect lors de l'entretien d'information est primordial. Une personne en situation de handicap peut accepter sa situation ou au contraire être dans le déni.

**Voici quelques attitudes à privilégier pour intégrer une personne handicapée en formation :**

Nous considérons l'apprenant comme une personne et non pas comme un «handicapé», dire « une personne handicapée » ou « une personne en situation de handicap »

Nous informons la personne que seule la situation de handicap concerne l'organisme de formation(et non les causes, la nature du handicap...).

Nous orientons les questions vers la compatibilité du handicap avec son projet professionnel Nous évoquons le handicap en termes de capacité plutôt qu'en terme de contrainte ou d'impossibilité.

Nous rassurons la personne sur la confidentialité

Nous nous appuyons sur les partenaires adéquats, en cas de besoin, pour trouver des solutions adaptées.

Nous sollicitons son accord pour toute démarche externe la concernant.



## A PREVOIR EN AMONT

Repérage de l'école par l'apprenant en situation de handicap Pédagogie : Réunion d'informations / de sensibilisation au handicap

## QUELQUES CONSEILS POUR L'ACCUEIL

La première rencontre avec une personne déficiente peut s'avérer surprenante et parfois délicate si l'interlocuteur n'est pas au fait de quelques informations. Avant tout, il est important de garder à l'esprit que la personne en situation de handicap n'est pas diminuée : il est donc préconisé de garder une intonation normale, sans besoin d'infantiliser ou de véhiculer de l'empathie dans le ton de sa voix.

### **Plusieurs conseils peuvent être appliqués pour une communication optimale :**

En s'approchant, annoncer sa présence verbalement.

La personne ne reconnaîtra pas toujours la voix de son interlocuteur dès les premières secondes : donner son prénom ou son nom avant d'engager la conversation.

Lors d'une rencontre, dire d'abord « bonjour » si l'on souhaite proposer notre aide. Ne pas se vexer si la personne décline notre proposition.

Pour interpeler une personne déficiente visuelle, éviter de la toucher ou de poser sa main sur son épaule pour ne pas lui faire peur et respecter son intimité ; privilégier une annonce verbale de sa présence.

Si l'apprenant est accompagné par un Assistant de Vie Dépendance et Handicap (ADVH), s'adresser directement à lui pour toute question le concernant et non à son accompagnateur. Prévenir la personne quand on la quitte, ceci lui évitera de parler dans le vide.

Pour accompagner un apprenant déficient visuel dans ses déplacements, il est possible de lui proposer de prendre votre bras (en évitant de prendre vous-même le sien). Cela permettra de marcher ensemble et de lui signaler les obstacles ou dangers ou encore d'annoncer les changements de direction et de relief. Si la personne vous demande de lui indiquer le chemin, il est conseillé de l'annoncer grâce à des informations précises (par exemple : « continuez tout droit sur une vingtaine de pas puis nous tournons à gauche »).

Si le cheminement est étroit ou jonché d'obstacles, placez-vous devant l'apprenant, sa main sur votre épaule : il lui sera plus facile de vous suivre plutôt que de se sentir poussé et il imposera ainsi le rythme de la marche qui lui convient. Si l'apprenant utilise une canne blanche, veillez à ne pas entraver son mouvement.

Enfin, devant un escalier, guidez sa main vers la rampe et placez-vous à ses côtés puis montez l'escalier à son rythme en annonçant la première et la dernière marche.

## A PREVOIR AVANT LE COURS

Mettre à disposition les cours / outils pédagogiques en amont du cours pour retranscription



## 2- L'ACCOMPAGNEMENT DANS LA FORMATION



### Déficiences cognitive

Le handicap cognitif est la conséquence de dysfonctionnements des fonctions cognitives. Cette déficience est la plus courante dans les écoles. Elle comprend, par exemple : les personnes atteintes de troubles Dys (dyslexie, dyscalculie, dyspraxie, dysorthographe...), les troubles du déficit d'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH), les troubles du spectre autistique (TSA) ou encore les troubles envahissants du développement (TED).

#### Situation de handicap :

- Dyslexie
- Dyspraxie
- Dyscalculie
- Dysorthographe
- Et autres troubles Dys

#### Techniques de compensations possibles

Utilisation de logiciel d'aide à la lecture, à la écriture Préférer les supports tapés au supports manuscrits Utilisation de police simple (Arial, Verdana, Open Dyslexic) et de taille importante 14-16

Lors de la consultation des I-manuels NATHAN vous avez la possibilité d'augmenter la taille de la police en 1 clic grâce au bouton « DYS » et ce même en mode vidéo projection

Intervention d'aide externe : AVS, psychologue, ergothérapeute, psychomotricien, orthophoniste, orthoptiste...



## Déficiences motrices

Cette incapacité peut concerner, entre autres : le déplacement, la posture, l'action sur le monde extérieur, la communication, la perception du monde extérieur, l'alimentation. Moins de 5% des personnes handicapées moteur utilisent un fauteuil roulant ! (AGEFIPH 2018)

### Situation de handicap

- Accessibilité physique - Accès aux lieux de formation
- Accès à l'intérieur des locaux de formation

### Techniques de compensations possibles

Aides à la mobilité (couloirs dégagés...) Adaptation de l'environnement  
Adaptation du poste de travail et de formation Auxiliaires professionnels



## Déficiences auditives

Cette déficience comporte plusieurs degrés de gravité. Elle est définitive et entraîne une diminution ou une perte des capacités auditives.

Situation de handicap	Techniques de compensations possibles
Accessibilité au savoir et à l'information - Accessibilité à la relation à autrui	
Accès à la langue ou maîtrise linguistique	Sensibilisation pour une implication pédagogique des enseignants et des autres apprenants Préférer une place proche du tableau et de l'enseignant Intervention d'aides externes (interfaces et interprètes, preneurs de notes, soutiens pédagogiques, tuteurs
Accessibilité à la communication	
- Echanges, consignes de - Audition de - messages oraux	Supports écrits Vidéoprojecteurs Nouvelles technologies : l'application GOOGLE SOUND AMPLIFIER permet aux malentendants de participer aux conversations du quotidien et de mieux percevoir les sons environnants à l'aide d'un simple téléphone Android et d'un casque.



## Déficiência visuelle

Il y a aussi dans ce cas, plusieurs degrés de déficience, allant de la malvoyance à la cécité totale. Elle peut être de naissance ou acquise à la suite d'une maladie ou d'un traumatisme.

Situation de handicap

Lecture, écriture

Techniques de compensations possibles Accessibilité au savoir et à l'information

Interfaces (télé agrandisseur, plage braille, synthèse vocale...) : l'application LIVE TRANSCRIBE peut être utilisée sur votre appareil Android pour enregistrer des conversations et des sons, puis les afficher sous forme de texte sur votre écran.

Situation de handicap

Accès aux lieux de formation / Accès aux locaux et aux salles de formation / Protection de la vue / Techniques de compensations possibles Accessibilité physique / Apprentissage des techniques de déplacement par un instructeur de locomotion / Adaptation de l'environnement : mise en place de repères sonores ou tactiles / Adaptation de l'éclairage et des contrastes de lumière



## Déficiência consécutive à une maladie invalidante

Maladie chronique et/ou évolutive entraînant des déficiences plus ou moins importantes, momentanées, permanentes ou évolutives. Cette déficience concerne les maladies respiratoires, digestives, parasitaires, infectieuses : cancer, diabète, asthme, épilepsie...

Situation de handicap

Fatigabilité, surcharge physique / Soins médicaux / Techniques de compensations possibles Accessibilité physique / Adaptation de la formation : durée du cursus, aménagement des horaires, phases de repos...

Intervenants externes / aides humaines : auxiliaires, services hospitaliers...



## Déficiences psychiques

Conséquence de maladies chroniques mentales survenues au cours de l'existence, souvent à l'adolescence ou au début de l'âge adulte. Exemple : dépression sévère, trouble obsessionnel, psychose...

Situation de handicap Techniques de compensations possibles Accessibilité à la relation à autrui

Troubles du comportement ( instabilité, crises)

- Dysfonctionnement de l'état de veille entraînant une gestion difficile de la charge mentale
- Poids sur : les émotions, la conscience...

Sensibilisation de l'environnement

Aide d'intervenants externes (psychologues, services hospitaliers...)

Accessibilité physique

Réorganisation de la formation : allègement des horaires, allègement du contenu si possible, désignation d'un référent...

Repérage des dysfonctionnements éventuels pour anticiper les crises



## Déficiences intellectuelles

Limitation significative, persistante et durable des capacités intellectuelles d'une personne par rapport aux personnes du même âge. Cela peut se traduire par : un retard mental léger, modéré ou grave.

Situation de handicap Techniques de compensations possibles

- A la connaissance de l'environnement socioprofessionnel
- Aux savoir-faire professionnels

Environnement relationnel de travail/de formation

Adaptation de la formation : pédagogique adaptée, supports simplifiés et/ou imagés, repères

Allongement du cursus /Désignation de tuteur

Sensibilisation de l'environnement par un spécialiste (pédagogue, éducateur spécialisé...)



## 3- UNE PEDAGOGIE INCLUSIVE

La sensibilisation au handicap permet d'éveiller les consciences pour comprendre les personnes en situation d'handicap et connaître les solutions afin de sensibiliser de façon positive les apprenants, les équipes encadrantes et de direction.

SLANGUES s'engage à faciliter l'accueil et le quotidien de tous les apprenants en situation d'handicap afin que chacun puisse s'épanouir durant sa formation professionnelle et vers sa réussite. Pour cela en tant que formateurs vous jouez un rôle essentiel dans les méthodes et rythmes d'apprentissage en adaptant votre méthodologie d'enseignement.

Vous n'êtes pas cependant les seuls, les apprenants en classe peuvent également y participer. Pour cela, nous vous conseillons afin de prôner des valeurs d'entraide et de bienveillance tout en laissant un degré d'autonomie suffisant à la personne en situation d'handicap et de former un binôme avec un système de parrainage marrainage entre apprenants. Ce système peut être évolutif au cours de l'année scolaire pour que chaque apprenant s'engage dans le quotidien de son camarade (aide pour installer et désinstaller son poste de pratique, etc...)

L'entraide entre étudiants, l'accompagnement entre pairs étudiants et le tutorat sont des pratiques qui peuvent être mises en place dès la rentrée scolaire. L'entraide entre pairs étudiants facilite l'accueil des étudiants en situation d'handicap et l'accompagnement des étudiants tout au long de leur parcours scolaire.

Il s'agit de mettre en œuvre un parcours de formation adapté et individualisé permettant un chemin de réussite pour tous nos apprenants.

La formation d'un apprenant handicapé n'est donc pas différente d'un apprenant qui ne l'est pas. Il convient d'améliorer sensiblement la communication auprès des apprenants en situations d'handicap et de réaliser des supports et des évaluations adaptés aux PSH.

### LES DIFFERENTES APPROCHES PEDAGOGIQUES

Elles peuvent être de plusieurs **formes** :

- Supports de cours adaptés
- Animation de formation inclusive
- Suivi individuel renforcé

Les **objectifs** de la pédagogie adaptée :

- Maîtriser les règles de la communication et les adapter aux PSH Animation de formation inclusive
- Améliorer son comportement face au handicap
- Concevoir des outils pédagogiques accessibles aux PSH





Quelques **exemples** :

- Le soutien pédagogique individualisé qui tient compte de la fatigabilité de la personne
- La technique de reformulation régulière pour s'assurer de l'appropriation des savoirs de la personne en situation d'handicap;
- La communication dite « augmentée ou améliorée » Elle s'appuie sur le langage corporel, le regard, les mimiques, les gestes, les signes, l'écriture, le braille, les objets, symboles et pictogrammes ;
- Le Facile à lire et à comprendre (Falc) ;
- Les rédactions de documents adaptés et lisibles (densité, couleur, type de document)
- Les synthèses vocales , sous-titres, etc. ;

Les situations de « double tâches » sont à limiter autant que possible.

Lorsqu'une tâche qui devrait normalement être automatisée ne l'est pas correctement, elle demande un investissement conséquent pour être produite et réduit le potentiel d'attention mobilisable pour exécuter d'autres tâches simultanées.

Quand les processus de la lecture, de l'écriture et/ou de l'orthographe n'ont pas été automatisés, la personne est alors souvent en situation de « double tâche », contrainte de partager son attention entre les tâches non automatisées nécessitant toujours de la concentration et les autres (analyser, comprendre, raisonner) ;

Les méthodes d'auto-formation sont à utiliser avec prudence vis-à-vis des personnes qui n'ont pas développé un certain degré d'autonomie et qui peuvent dans ce cadre se sentir en difficulté (sentiment d'abandon, d'incompétence, de perte de repères, etc.).

## CONSEILS PENDANT LES COURS

Pendant le cours le formateur joue un rôle non négligeable dans l'apprentissage et dans la cohésion du groupe, il est essentiel qu'il adopte une attitude responsable et tolérante envers les personnes en situation de handicap. Il devra veiller à la bonne intégration de l'apprenant au sein du groupe, tout en faisant preuve d'équilibre pour ne pas le surprotéger et lui laisser un espace d'autonomie.

Enseigner à un apprenant en situation de handicap, c'est accepter une lenteur pour s'approprier les textes, une écriture manuscrite plus difficilement lisible, l'utilisation de techniques de travail différentes et potentiellement la présence d'un Assistant de Vie Dépendance et Handicap (ADVH). Un délai supplémentaire dans la remise des devoirs et lors des tests pourra être proposé à cause du temps de transcription nécessaire à l'appropriation des textes par l'apprenant.



**Pour permettre un déroulement du cours le plus accessible possible, plusieurs comportements sont à privilégier :**

- Au quotidien, les déficients visuels n'ont pas accès aux informations écrites sur les tableaux, panneaux, sur les portes... Ne pas hésiter à les renseigner et à annoncer la projection d'un élément au tableau.
- Lors de l'arrivée en salle de cours, annoncer la configuration actuelle de la salle afin que l'apprenant puisse plus facilement se diriger vers une place qui lui convient.
- Annoncer le plan du cours ainsi que les différentes têtes de chapitre au fur et à mesure. Ceci permettra à l'apprenant de se représenter mentalement l'évolution du cours et de se repérer dans sa prise de notes.
- Annoncer les types de contenus projetés et leurs titres. S'il s'agit d'une courbe par exemple, décrire brièvement sa forme, ses mouvements et son évolution en citant les abscisses et les ordonnées ainsi que les points les plus pertinents. S'il s'agit d'un tableau, veiller à annoncer les noms des colonnes et lignes en donnant les informations clés principales. S'il s'agit d'une carte géographique, veiller à annoncer les pays représentés et les légendes participant à la bonne compréhension de la carte.
- Lors du pointage (à l'aide de la main ou d'un laser par exemple) d'une information ou d'une donnée sur un contenu (graphique, carte, tableau, image, etc.), veiller à annoncer à voix haute ce qui est pointé. Éviter les termes tels que « ici », « là », « là-bas » mais privilégier un vocabulaire plus précis tel que « en haut à droite », « à gauche », « en bas », etc.
- Lors de la prise de parole des apprenants, veiller à ce que chacun se présente et répète son nom au moment de toute prise de parole.
- Si l'apprenant veut s'asseoir, guider sa main vers le dos du siège. Une fois qu'il connaît position du siège, il peut s'asseoir seul.
- Les objets déplacés ou abandonnés dans le passage, et les portes entrouvertes représente des dangers, il est important d'y être vigilant !
- En cas d'évacuation, proposer son aide.



## EVALUATION

L'équité dans l'évaluation des apprenants demeure prioritaire. Il est donc nécessaire de produire des contenus d'évaluations de même niveau pour les étudiants valides et les étudiants déficients visuels, rassemblant les mêmes exigences lors de la correction.

Le tiers-temps permet à l'étudiant de disposer d'un temps supplémentaire pour traiter une question (prise de connaissance de la question, lisibilité de l'information, reconstitution de la phrase lorsque l'étudiant doit effectuer des zooms par exemple, description de la courbe à reconstituer à son vacataire, etc.).

**Il est également envisageable d'agir sur le contenu même des questions en adaptant le sujet.**

Plusieurs conseils peuvent être appliqués :

Eviter les questions trop abstraites mais asseoir les concepts par des exemples concrets pour permettre à l'étudiant de se forger une image mentale ;

Pour éviter à l'apprenant de se sentir privilégié ou pour éviter tout risque de discrimination, une solution paraît pertinente : à une question « A » contenant des images, graphiques ou cartographies complexes, il s'agirait de proposer une question textuelle alternative « B » à l'ensemble des apprenants. Il est à ce moment possible pour tous, de répondre à la question A ou B au choix. La possibilité reste toujours offerte à l'apprenant de tenter le sujet graphique grâce à une compensation textuelle et temporelle (tiers-temps) ou de gagner du temps en optant pour le sujet purement textuel.

Enfin les aménagements d'ordre organisationnels et pratiques restent importants : possibilité de passer le test dans une salle à part afin de pouvoir utiliser les outils techniques (liseuses, aides optiques...), temps supplémentaire, présence d'une aide humaine ou toute autre adaptation utile.

## A EVITER

Certaines modalités d'évaluation reviennent, en quelque sorte, à mesurer l'incidence du handicap plutôt qu'à la maîtrise d'une aptitude, l'acquisition d'un savoir-faire ou l'assimilation de connaissances.

Cela induit de « **l'impuissance apprise** », c'est-à-dire une intériorisation très profonde du sentiment d'échec, avec des effets négatifs sur l'estime de soi et la confiance en soi. Les QCM en temps limité ou les travaux en groupe, sans un partage clair des tâches sont à limiter autant que possible, voire à éviter si elles n'ont pas un intérêt majeur par rapport aux objectifs pédagogiques.

De manière générale, tout ce qui ne permet pas de valoriser la progression dans le temps, l'appropriation des savoir-faire ou la mise en œuvre pratique des connaissances, mérite d'être repensé.

Il faut également éviter de dispenser les apprenants en situation de handicap de l'évaluation. Cette méthode est discriminante car elle revient à prendre acte d'une « **impossibilité de pouvoir faire** ».

## ACCOMPAGNEMENT A L'EXAMEN



L'accessibilité à la formation s'est prioritairement concentrée sur les modalités de transmission des savoirs et des compétences. Dans ce contexte, les innovations pédagogiques sont essentiellement dédiées à cette dimension. Le champ de l'évaluation, pourtant essentiel dans le milieu de la formation est, pour l'instant, resté peu exploré concernant le handicap.

Les possibilités d'aménagements sont sensiblement identiques pour les examens diplômants (Education Nationale) et certifiants (CQP, titre RNCP).

**Les candidats en situation de handicap pourront ainsi bénéficier d'aménagements portant notamment sur :**

Les conditions de déroulement des épreuves (conditions matérielles, aides techniques, aides humaines, accessibilité des locaux).

L'assistance d'un(e) secrétaire pourra être accordée, qui écrira sous la dictée du candidat, pour ceux qui ne peuvent pas écrire à la main ou qui ne peuvent pas s'exprimer par écrit d'une manière autonome.

Des sujets transcrits en braille ou en gros caractères avec un fort contraste pourront être proposés ;

Un temps majoré pour les épreuves ou des temps de pauses entre ou pendant celles-ci pour une ou plusieurs épreuves (la majoration du temps imparti ne peut en principe excéder le tiers du temps normalement prévu pour l'épreuve, sauf dans des situations exceptionnelles).

La conservation, durant cinq ans, des notes obtenues à des épreuves (même celles inférieures à la moyenne) ;

L'étalement sur plusieurs sessions consécutives du passage des épreuves

(exemple : étalement entre la session de juin et la session de septembre) ;

Des adaptations ou des dispenses d'épreuves, dans les conditions prévues par la réglementation de l'examen concerné. Les candidats qui ont obtenu un temps d'épreuves majoré bénéficient d'un temps de repas et de récupération qui ne doit pas être inférieur à une heure.



# L'ACCOMPAGNEMENT EN ENTREPRISE

Même s'il convient de favoriser et développer l'autonomie des personnes en situation de handicap, comme les autres apprenants, dans la recherche de stage, il n'est pas interdit de les accompagner notamment lorsque le handicap peut constituer un frein.

Il est préférable d'aborder le sujet du handicap avec l'employeur, surtout si celui-ci peut avoir une incidence lors du stage. Il n'y a pas de réponses types pour aborder ce sujet.

Chaque personne et chaque situation sont différentes. Mais cette information pourra être diffusée, seulement si l'apprenant souhaite parler de son handicap avec l'employeur.

- Les relais à mobiliser pour prospecter des employeurs :
- Les chambres consulaires : CMA, CCI
- Les branches professionnelles : CNAIB, FIEPPEC, UNEC Pôle Emploi
- Les opérateurs spécialisés : Cap Emploi, AGEFIPH

**Les arguments pouvant aider à l'accueil de stagiaires handicapés chez un employeur :** La sensibilisation de ses équipes pour lever les représentations négatives liées au handicap Une passerelle vers un recrutement futur  
Une valorisation de l'image de l'employeur (RSE)

**L'accompagnement du stagiaire pendant son stage peut prendre plusieurs formes :**

Assurer une liaison régulière avec l'employeur  
Effectuer un suivi comme pour tous les apprenants en visite sur place ou par téléphone

Ces contacts sont l'occasion de vérifier la compatibilité des tâches confiées avec les limitations de santé, de faire le point sur l'intégration, les éventuelles difficultés rencontrées et les attentes des parties prenantes.



## 5- LES AIDES MOBILISABLES

### L'APPRENTISSAGE

L'aide à l'embauche en contrat d'apprentissage est accordée aux employeurs lors de la signature du contrat avec une personne handicapée, pour une durée de 6 mois au minimum, et avec au moins 24 heures de travail hebdomadaire.

Le montant maximum de l'aide est de **4 000 €** et elle est cumulable avec les aides de droit commun et les autres aides de **l'Agefiph**.

Depuis janvier 2021, les OPCO financent dans le cadre des contrats d'apprentissage les besoins de compensation du handicap jusqu'à 4000 €.

Un financement pour lequel L'Agefiph peut intervenir en complément.



## 6- LES ACTEURS SPECIALISES

### L'AGEFIPH

L'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (AGEFIPH) est issue de la loi du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés. Elle assure une mission de service public, dans le cadre d'une convention signée avec l'État.

Par sa mission et ses moyens d'intervention, elle se situe au cœur même du dispositif prévu par le législateur pour favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées au sein des entreprises relevant du secteur privé.

L'AGEFIPH est présente sur l'ensemble du territoire, à travers ses implantations régionales.

### LE CAP EMPLOI

Les Cap Emploi sont les structures spécialisées d'insertion des travailleurs handicapés. Ils ont une double mission : apporter conseil et soutien technique aux employeurs dans le cadre du recrutement de travailleurs handicapés, et accompagner vers l'emploi et dans l'emploi les personnes handicapées bénéficiaires de la loi du 11 février 2005, relevant du marché du travail.

En général, leur territoire d'intervention correspond au département, toutefois, compte tenu des spécificités territoriales, certaines structures ont une compétence infra-départementale.

### MDPH

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) est un lieu unique, créé par la loi du 11 février 2005, destiné à faciliter les démarches des personnes handicapées.

La MDPH offre, dans chaque département, un accès unifié aux droits et prestations prévus pour les personnes handicapées.

Elle exerce une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille et de sensibilisation de tous les citoyens aux handicaps.

### POLE EMPLOI ET MISSIONS LOCALES

Pôle emploi et les missions locales concourent également à l'accompagnement des personnes en situation de handicap vers l'emploi.

Pôle emploi accompagne l'ensemble des demandeurs d'emploi. Les demandeurs d'emploi en situation de handicap doivent tous s'inscrire à Pôle emploi. C'est ensuite, Pôle emploi qui affecte le suivi de certains demandeurs d'emploi en situation de handicap à Cap emploi (selon des critères définis au niveau national et local).

Les missions locales accompagnent les jeunes de moins de 26 ans, sortis du milieu scolaire.

Des jeunes demandeurs d'emploi en situation de handicap peuvent faire partie du public suivi par les missions locales.



## LE REFERENT HANDICAP

Le référent handicap constitue une personne ressource sur le handicap pour SLANGUES.



**Amandine PILLOT : Référente Handicap de SLANGUES :**

- 06 10 45 56 15
- [amandine.pillot@atout-cap.com](mailto:amandine.pillot@atout-cap.com)

**Vous pouvez également joindre Mélanie SEVILLANO** via le service pédagogique qui pourra vous apporter les éléments nécessaires à la formulation de réponses pédagogiques face à des situations de handicap.





## 7- LES OUTILS A VOTRE DISPOSITION

### LE GUIDE HANDICAP

Le présent guide a pour objectif premier de vous apporter les réponses pratiques pour faciliter l'accompagnement d'une personne en situation de handicap en formation, en entreprise et à l'examen.

Ce guide vise l'objectif de fournir des éléments clés nécessaires à la formulation de réponses pédagogiques face à des situations complexes de handicap ou d'étudiants en grande fragilité dont les difficultés constituent un obstacle majeur à la poursuite de leurs études

### LES SUPPORTS VIDEO

**SLANGUES** vous met à disposition une synthèse vidéo des éléments clés de ce guide.

De plus, en suivant les liens ci-dessous vous pourrez en apprendre davantage sur les différentes typologies de handicap, en format vidéo.

### Série « j'enseigne avec la bonne attitude » de Science Po :

Dyslexie : <https://www.youtube.com/watch?v=GxydYUsc6t4>

Dyspraxie : <https://www.youtube.com/watch?v=zTVn1VySSmY&t=119s>

Apprenant « double tâche » : <https://www.youtube.com/watch?v=u49ay2yQhVw&t=43s> Apprenant

vivant avec un trouble autistique : <https://www.youtube.com/watch?v=fV2xlx6CiN8> Apprenant bipolaire : <https://www.youtube.com/watch?v=UTdrqBV3Ef8>

Apprenant dépressif : <https://www.youtube.com/watch?v=2MZJxdBpkPc>

Apprenant ayant une maladie grave : <https://www.youtube.com/watch?v=7glblsm0CQY&t=2s>

Apprenant malentendant : <https://www.youtube.com/watch?v=Tk-ASfOzAZY&t=59s>

### Pour aller plus loin ...

Dyscalculie : <https://www.youtube.com/watch?v=qsvBa8KWr08>

Dysphasie : <https://www.youtube.com/watch?v=qNa1dI4ckrA>

Handicap invisible : [https://www.youtube.com/watch?v=x9\\_KBraaczS](https://www.youtube.com/watch?v=x9_KBraaczS)

Comme les autres : <https://www.facebook.com/watch/?v=696823531074196> Handicap invisible surdit 

: <https://www.youtube.com/watch?v=ZXyWITAGsNo>

### LES ECHANGES ENTRE PAIRS

Le service p dagogique et le service qualit  souhaitent vous proposer une r union annuelle pour  changer sur la th matique de l'accueil et de la formation des personnes en situation de handicap. Ces r unions permettront d' changer entre pairs sur les bonnes pratiques appliqu es pour faire  voluer chacun d'entre nous.